

## ACTUALITÉS



Michel David

## Le plaisir de jouer

On ne peut pas dire que le premier ministre Jean Charest ait péché par excès d'originalité dans le texte qu'il a fait publier dans les journaux d'hier pour souligner sa première année à la tête d'un gouvernement minoritaire. Depuis l'automne dernier, il reprend le même refrain du «nouvel espace économique» au moins une fois par semaine.

À ce jour, la perspective d'une entente de libre-échange pour le moins hypothétique avec l'Union européenne et la négociation d'un nouvel accord sur le commerce avec l'Ontario n'ont pas eu un grand écho dans la population.

Précisément. Au début de son premier mandat, le gouvernement Charest avait réussi à inquiéter tout le monde avec ses projets de «réingénierie» de l'État. À entendre Monique Jérôme-Forget, il était même devenu risqué de boire de l'eau à Montréal.

Les libéraux avaient été élus le 14 avril 2003 sur la promesse de faire obstacle au «dumontisme» et on leur découvrait soudainement la même allergie au «modèle québécois» que l'ADQ. Six mois après les élections, les rues étaient noires de manifestants en colère.

Les beaux projets de M. Charest avec l'Union européenne n'aboutiront peut-être à rien, mais ils ne risquent pas de nuire à qui que ce soit. Bref, le PLQ n'apparaît plus comme une menace. Voir le premier ministre et la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, à la même tribune pour célébrer un nouveau «Pacte de l'emploi» aurait été inimaginable l'an dernier.

Paradoxalement, le rapport Castonguay, dans lequel plusieurs voyaient le prélude à la privatisation du système de santé hérité de la Révolution tranquille, a plutôt permis au gouvernement Charest de s'en faire le défenseur, alors que le PQ est demeuré muet.

À défaut de pouvoir se lancer dans les grandes réformes, le gouvernement Charest a opté pour une série de petits gestes concrets politiquement inoffensifs: le bulletin chiffré, l'élimination de la malbouffe dans les écoles, la loi sur les armes semi-automatiques, etc.

En réalité, tous ces gens qui se disent satisfaits du gouvernement et qui découvrent aujourd'hui à M. Charest des qualités qu'ils n'avaient jamais soupçonnées en quatre ans sont peut-être simplement soulagés.

On a évoqué avec raison les changements dans l'entourage du premier ministre et la métamorphose que lui-même a subie. Comme les analystes de hockey l'ont répété pendant toute la saison en parlant d'Alex Kovalev, M. Charest semble avoir retrouvé le plaisir de jouer.

Depuis son arrivée à Québec, en 1998, il semblait toujours tendu, presque malheureux. Une fois qu'il a compris les limites que lui imposait son statut minoritaire, c'est comme si M. Charest avait décidé de faire contre mauvaise fortune bon cœur.

À le voir rigoler à l'Assemblée nationale ou en conférence de presse, il lui arrive maintenant de rappeler Robert Bourassa qui, même dans les moments difficiles, réussissait toujours à trouver un côté amusant à la politique.

Au contraire, Mario Dumont semble avoir perdu le plaisir de jouer depuis qu'il est devenu chef de l'opposition officielle. À force de chercher à avoir l'air sérieux, il est devenu sombre. Quand il jette un coup d'œil autour de lui à l'Assemblée nationale, il a sans doute raison d'être préoccupé, mais son apparente sérénité dans l'adversité était une qualité que les Québécois avaient appris à apprécier.

Si la résurrection de M. Charest est remarquable, l'amélioration de la stratégie de communication du gouvernement l'est tout autant. Il est souvent moins important d'agir que de faire savoir qu'on agit. Si on y met le paquet, la multiplication des plans, des comités et des «chantiers» peut même tenir lieu d'action.

Avec son «plan québécois des infrastructures publiques» dévoilé l'automne dernier, le gouvernement a réussi à faire passer pour un grand exploit le fait de rénover des viaducs dangereux pour la sécurité publique et des écoles dont les toits menacent de s'écrouler sous le poids de la neige. On comprend M. Charest de se bidonner.

Il est vrai qu'à la différence des dernières années, le gouvernement a su éviter les erreurs non provoquées comme les subventions aux écoles privées juives ou la vente du mont Orford. On semble maintenant consacrer plus d'énergie à éteindre des feux qu'à en allumer.

Au printemps dernier, M. Charest a certainement eu la main plus heureuse dans la composition de son conseil des ministres. Introduire le principe de la parité entre les hommes et les femmes était non seulement un geste dont la portée symbolique était considérable, cela a surtout eu pour effet d'accroître la qualité générale du cabinet.

On est également intervenu plus rapidement pour éviter que les maillons faibles ne fragilisent toute la chaîne. Au cours du premier mandat, des ministres totalement inexpérimentés comme Sam Hamad (Ressources naturelles) ou Pierre Reid (Éducation) avaient été laissés à eux-mêmes. Ils s'étaient embourbés dans les dossiers du Suroît et de l'aide financière aux étudiants à un point tel qu'il avait fallu s'en débarasser. Carole Théberge (Famille) avait été rescapée in extremis, mais sa gestion erratique du dossier des garderies lui avait enlevé toute crédibilité.

Au départ, c'était une erreur de confier la responsabilité de la Charte de la langue française à Christine St-Pierre, qui n'avait pas l'expérience requise. L'opération de sauvetage déclenchée depuis trois semaines équivaut à une mise en tutelle, en attendant le remaniement ministériel qui permettra d'alléger sa tâche.

Le temps ne joue cependant pas en faveur du gouvernement. À tout moment, un incident peut raviver le malaise identitaire et linguistique. Même si le Québec échappe à la récession, la confection du prochain budget s'annonce problématique. M. Charest a beau s'amuser et célébrer les vertus de la cohabitation, il pourrait bien être tenté de précipiter les choses si une fenêtre venait à s'ouvrir avant le 26 mars 2009.

mdavid@ledevoir.com



La mère et l'une des sœurs d'Omar Khadr à leur sortie de la Cour suprême.

Cour suprême

## Traitement réservé à Khadr: le Canada accusé de complicité

### Les avocats du jeune Canadien détenu à Guantánamo réclament des documents qu'Ottawa leur refuse

KARINE FORTIN

Ottawa — Les avocats d'Omar Khadr, seul ressortissant d'un pays occidental toujours détenu sur la base américaine de Guantánamo, accusent le gouvernement fédéral d'être en partie responsable des injustices que leur client a subies depuis son arrestation, il y a six ans.

Le jeune homme est accusé d'avoir tué un militaire américain au cours d'une fusillade en Afghanistan en 2001. Il avait alors 15 ans.

Selon son avocat, Dennis Edney, sa capture et sa détention comme ennemi combattant des États-Unis constituent «une abomination» dont le Canada est complice parce qu'il ne fait pas tout en son pouvoir pour y mettre fin.

M<sup>r</sup> Edney et son collègue Nathan Whitting plaident hier la cause de M. Khadr devant la Cour suprême. Ils voudraient que le plus haut tribunal du pays force Ottawa à leur communiquer le contenu d'interrogatoires menés avec leur client en 2003 par les services secrets canadiens et transmis aux autorités américaines.

Ils affirment avoir besoin de ces documents pour préparer la défense de

M. Khadr en vue de sa comparution devant une commission militaire américaine, vraisemblablement en juillet.

Jusqu'à maintenant, le fédéral a toujours refusé de se plier à leur requête pour des raisons de «sécurité nationale».

Hier, le procureur de la Couronne, Robert Frater, a en outre argué que les tribunaux canadiens ne devraient pas avoir à se prononcer sur les pratiques des États-Unis en matière de justice.

Les neuf juges de la Cour suprême ont pris la cause en délibéré au terme d'une audience d'environ trois heures.

Les magistrats n'ont pas indiqué quand ils prévoyaient rendre leur décision, mais les avocats de Khadr espèrent qu'ils tiendront compte de l'urgence de la situation.

La mère, les deux sœurs et le frère du détenu ont assisté à l'audience, qui avait lieu à Ottawa. Ils ont toutefois quitté le bâtiment sans répondre aux questions des reporters.

Appuis divers

Plusieurs groupes de défense des droits de la personne appuient les procureurs d'Omar Khadr dans leurs démarches devant les tribunaux.

L'Association des avocats crimina-

listes de l'Ontario craint que le jeune homme ait un procès «encore plus injuste» s'il n'obtient pas les renseignements dont il a besoin.

«Il n'y a pas de doute que ce qu'on lui fait subir est profondément injuste», a insisté l'avocat de l'organisme, John Norris, à l'issue de l'audience.

«Ce qu'on a fait valoir devant le tribunal, c'est que le gouvernement canadien a la responsabilité de ne pas aggraver les choses», a-t-il ajouté.

Human Rights Watch et l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique sont du même avis. L'avocate de HRW, Audrey Macklin, a rappelé que le gouvernement avait des obligations envers Omar Khadr non seulement parce qu'il est citoyen canadien mais aussi parce qu'il était mineur au moment des faits qui lui sont reprochés.

D'autres organisations, dont le Congrès islamique canadien (CIC), le Conseil canadien sur les relations entre l'Amérique et l'Islam et la Coalition internationale pour la surveillance des libertés civiles, ont aussi dénoncé l'inaction du Canada dans l'affaire Khadr.

La Presse canadienne

## Le soldat Claus ne être un tortionnaire

Toronto — Un ancien soldat américain qui a interrogé Omar Khadr pendant plusieurs semaines en Afghanistan nie avoir maltraité le détenu d'origine canadienne.

Joshua Claus a affirmé au *Toronto Star* vouloir témoigner devant la cour à Guantánamo, ajoutant avoir été injustement dépeint comme quelqu'un qui torturait et battait tous ceux à qui il parlait à la base américaine de Bagram, en Afghanistan.

Lors d'une audience à Guantánamo, M. Claus a été identifié comme étant le principal interrogateur d'Omar Khadr à Bagram, où l'adolescent a été emprisonné pendant trois mois.

En septembre 2005, Joshua Claus a plaidé coupable de mauvais traitements et de voies de fait contre un chauffeur de taxi afghan et a été condamné à cinq mois de prison.

Les avocats de Khadr se sont battus pour pouvoir discuter avec M. Claus lors d'une audience plus tôt ce mois-ci, après que la poursuite l'eut retiré de sa liste de témoins. La poursuite repose sur des déclarations faites par Khadr à Bagram, lors desquelles il aurait reconnu son implication. La défense affirme toutefois que les déclarations ont été obtenues sous la torture.

«Omar était mon premier gros cas, a révélé M. Claus au *Toronto Star*. J'ai passé beaucoup de temps à essayer de comprendre qui il était et à savoir ce que je pouvais lui dire ou faire pour lui, comme lui donner de la nourriture supplémentaire ou envoyer une lettre à sa famille de sa part. Je devais lui parler et gagner sa confiance.» M. Claus a expliqué avoir essayé de créer une «relation de symbiose» avec Khadr.

Par ailleurs, l'ancien soldat a révélé hier que la poursuite n'a pas essayé de communiquer avec lui récemment et qu'il ne sait pas s'il sera appelé à témoigner. Selon des documents dévoilés la semaine dernière, M. Claus aurait reçu une offre d'immunité en échange de son témoignage dans l'affaire Khadr. Le principal intéressé a cependant affirmé hier qu'il ne pouvait rien dire à ce sujet.

La Presse canadienne

## Chômage: le feu couve au sein de la communauté maghrébine

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le taux de chômage affectant la communauté maghrébine au Québec constitue un «scandale» propice à créer les conditions de révolte qui ont récemment secoué les banlieues françaises, ont dénoncé hier plusieurs leaders d'opinion maghrébines.

Les chiffres dévoilés à la mi-février par Statistique Canada sont limpides: le taux de chômage des immigrants est deux fois plus élevé que celui du reste de la population québécoise. Et parmi ces immigrants, les Africains du Nord sont les plus durement touchés. Près de 28 % de ceux qui sont arrivés depuis moins de cinq ans sont au chômage, soit plus de quatre fois la norme québécoise.

Une situation inacceptable, ont dit hier en conférence de presse des représentants de la communauté rassemblés par le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR). «C'est un chiffre honteux pour le Québec», estime Lamine Foura, journaliste et animateur de radio.

Un chiffre qu'on s'explique mal compte tenu du fait que 96,5 % de la communauté maghrébine parle français et que le taux de qualification universitaire et technique s'établit à 45 %, contre 31 % pour le reste de la population, et ce, alors que «la survie du français passe par l'intégration au marché du travail des immigrants qui parlent déjà le français», relève Kamal El Batal, consultant en gestion du développement local et rural.

«La solution [aux problèmes d'accès à l'emploi] n'est pas dans les cours de francisation, a dit M. El Batal: on parle déjà français.» Le problème est donc ailleurs, ont souligné les intervenants, c'est-à-dire dans ces programmes d'aide aux immigrants mal adaptés pour ceux qui ont déjà franchi la première barrière de l'intégration linguistique.

Les Maghrébines présents hier ont aussi dénoncé les problèmes de reconnaissance des acquis obtenus à l'étranger ainsi que la piètre représentation des immigrants dans la fonction publique québécoise (3 % selon leurs calculs). En trame de fond, un mot tabou qu'ils prononcent du bout des lèvres: racisme.

Résultat: le taux de chômage élevé, jumelé à «l'inaction du gouvernement», risque d'inciter plusieurs Maghrébines à quitter la province, pense Abdelghani Dades, membre du Conseil des communautés marocaines résidant à l'étranger. «Il y aura une remise en cause de la citoyenneté chez bon nombre de Québécois d'origine maghrébine et un affaiblissement de la volonté d'adhésion aux valeurs du pays», a-t-il dit.

M. Dades estime ainsi qu'on est «en train de reproduire le schéma des banlieues françaises», ce qui pourrait conduire à des «explosions».

Au cabinet de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yolande James, on répond être bien conscient des problèmes d'accès à l'emploi pour les immigrants: la ministre annoncera la semaine prochaine une «série de mesures d'intégration» très ciblées pour cette clientèle, assure-t-on. Ces mesures constitueront le deuxième volet des annonces post-budgétaires.

Le Devoir

## La force du droit

François Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

## ÉVALUATION D'ŒUVRES D'ART ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

GALERIE CHRISTIANE CHASSAY  
www.christianechassay.com

## LE PORT DE MONTRÉAL : VISION 2020

MIDI-CHAUD  
ALCAN



PATRICE M. PELLETIER, ING., M.S.C.A.  
Président-directeur général  
Administration portuaire de Montréal

JEUDI 17 AVRIL 2008  
de midi à 14 h

Inscription  
WWW.CCMM.QC.CA/PATRICE-M-PELLETIER  
514 871-4000, poste 4001



Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain  
Board of Trade of Metropolitan Montreal



AÉROPORTS  
DE MONTRÉAL

DESSAU



Groupe  
Financier  
Banque TD

Raymond Chabot  
Grant Thornton

The Gazette